

Les Cellules d'Assistance Technique aux Zones humides du bassin Adour Garonne

- **Le dispositif CATZH**
(sur l'exemple de la CATZH32)
- **L'évaluation des CATZH**

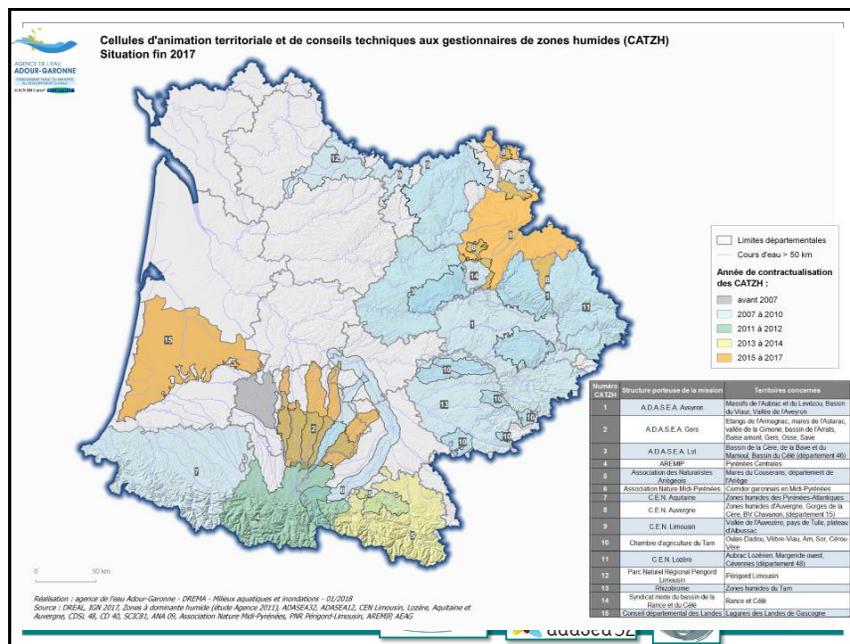


La CATZH : Quesaco ?

Un **outil de proximité** impulsé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, pour **maintenir et optimiser la gestion des zones humides fonctionnelles** en mobilisant les acteurs locaux, basé sur le **volontariat des gestionnaires** de milieux humides

Principaux financeurs:





Les structures porteuses des CATZH

Numéro CATZH	Structure porteuse de la mission	Territoires concernés
1	A.D.A.S.E.A. Aveyron	Massifs de l'Aubrac et du Levézou, Bassin du Viaur, Vallée de l'Aveyron
2	A.D.A.S.E.A. Gers	Étangs de l'Armagnac, marais de l'Astarac, vallée de la Gimone, bassin de l'Arrats, Baise amont, Gers, Osse, Save
3	A.D.A.S.E.A. Lot	Bassin de la Cère, de la Bave et du Mamou, Bassin du Célé (département 48)
4	AREMIP	Pyrénées Centrales
5	Association des Naturalistes Ariégeois	Mares du Couserans, département de l'Ariège
6	Association Nature Midi-Pyrénées	Corridor garonnais en Midi-Pyrénées
7	C.E.N. Aquitaine	Zones humides des Pyrénées-Atlantiques
8	C.E.N. Auvergne	Zones humides d'Auvergne, Gorges de la Cère, BV Chavonon, (département 15)
9	C.E.N. Limousin	Vallée de l'Auvezère, pays de Tulle, plateau d'Albussac
10	Chambre d'agriculture de Tam	Oulas-Dadou, Vèbre-Viau, Am, Sor, Cérou, Vère
11	C.E.N. Lozère	Aubrac Lozérien, Margeride ouest, C'Avennes (département 48)
12	Parc Naturel Régional Périgord Limousin	Périgord Limousin
13	Rhizobiome	Zones humides du Tam
14	Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé	Rance et Célé
15	Conseil départemental des Landes	Laques des Landes de Gascogne

On compte fin 2017, 15 cellules d'animation, qui regroupent 1774 adhérents assurant la gestion de 8907 hectares de zones humides.

Diversité des structures:

- Plutôt agricoles
- Plutôt environnementales

UN DISPOSITIF D'ANIMATION/CONSEIL TECHNIQUE AU PLUS PRÈS DU TERRAIN

Les CATZH assurent une animation au plus près du terrain à destination des gestionnaires de ZH « **non remarquables** ».

L'Agence a misé sur un accompagnement des gestionnaires locaux, **essentiellement agricoles**, via la mise en place d'une expertise au plus proche de leurs besoins.

La logique d'action est donc ici une **logique d'accompagnement individuel**.

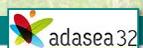
Le dispositif vise principalement **l'amélioration des pratiques de gestion des ZH** sur la base du **volontariat** des gestionnaires.

Pour cela, il mise sur la connaissance des ZH (inventaires), la sensibilisation et la mise en réseau des gestionnaires et le conseil technique individualisé.

La qualité de l'animation et du conseil est ainsi au cœur du dispositif : l'efficacité du dispositif repose sur **la capacité à convaincre et se faire accepter**.

Il s'agit in fine d'améliorer la gestion des ZH **à moindre coût pour les finances publiques et à moindres contraintes pour les gestionnaires**,

Le dispositif s'est cependant ouvert récemment à la sphère de l'action publique en développant le conseil à la planification de l'aménagement du territoire à l'échelle locale.



Le réseau des gestionnaires CATZH 32



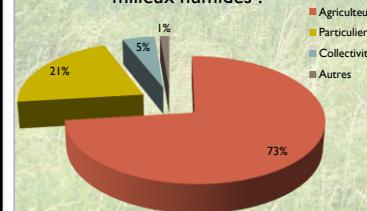
740 gestionnaires
1972 ha milieux
humides

1200 ha
prairies
humides et
inondables

332 étangs

720 mares

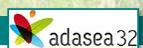
Qui sont les gestionnaires de
milieux humides ?



Conseil technique

Visites de suivi : facteurs de réussite de l'animation

- ❑ Tous les 2 / 3 ans, point sur l'évolution et la gestion du milieu humide, actualisation du plan de gestion
- ❑ Visites plébiscitées par les gestionnaires dans les enquêtes réalisées pour l'évaluation des CATZH par l'Agence de l'Eau en 2018



Conseil technique

Accompagnement agro-foncier

- ❑ Recherche de fermiers et repreneurs pour assurer gestion des zones humides
- ❑ Rédaction de baux à clauses environnementales
- ❑ Information et accompagnement de repreneurs de zones humides
- ❑ Expert en CDOA / Comité SAFER
- ❑ Veille foncière SAFER



Chantiers participatifs

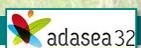
Chantiers d'arrachage de d'espèces exotiques envahissantes:

- Jussies sur étangs avec élèves de BTS
- Jussies sur mare avec propriétaires,
- Lagarosiphon et Myriophylle du Brésil avec commune et citoyen

Chantiers de re-végétalisation d'étang

Chantiers de nettoyage de berges

Mare communale de Montpezat, le 12/10/2018



Animation du Réseau de gestionnaires

Journées d'échanges techniques

- Visites de chantiers de restauration de mares
- Echanges autour de vidanges et pêches d'étang
- Formation « gestion de l'abreuvement en mares et cours d'eau »
- Réunions d'information « Loi sur l'Eau »
- Rencontres techniques sur les espèces exotiques envahissantes
- Réunions techniques « Zones tampons & dispositifs anti-érosifs » sur le PAT Gimone
- Echanges sur le foin de prairies inondables et la constitution d'un groupe opérationnel
- Voyage d'étude dans les Landes

Echanges autour de la pêche de l'étang de Perchède



Echanges sur le foin de prairies inondables et la constitution d'un groupe opérationnel



Animation du Réseau de gestionnaires

Réalisation de fiches techniques

Dernières réalisations :

- Créer une prairie multi-espèces en zone inondable
- Optimiser la gestion d'une prairie inondable
- Plantes invasives en Save Gersoise

Bulletins de liaison par territoire



FICHE TECHNIQUE N°01

LES PLANTES INVASIVES EN SAVE GERSOISE

MENACES

BIODIVERSITÉ

MARES

PRAIRIES INONDABLES/HUMIDES

ZONES HUMIDES

ÉTANGS

Une plante invasive : qu'est-ce que c'est ?

De nombreuses espèces exotiques arrivent régulièrement sur le sol français. Les activités humaines introduisent, volontairement ou non, des espèces exotiques : par l'importation de plantes ornementales, de produits alimentaires (saumon, laitue, pomme, bœuf...), par les transports aériens, maritimes (eau de ballast), ferroviaires, routiers, les gazelles (plantes dites adventices)...

Des espèces introduites disparaissent, mais un grand nombre s'adapte et s'intègre à la biodiversité locale et se comporte comme des espèces indigènes, elles sont dites « naturalisées ».

Certaines de ces espèces « naturalisées » peuvent devenir envahissantes et perturber l'équilibre de l'écosystème dans lequel elles se trouvent : elles sont déiquées comme « invasives ou envahissantes ». En 2013, l'Inventaire national de patrimoine naturel (INPN) a identifié au moins 2 201 espèces introduites en métropole dont 72 espèces végétales considérées comme envahissantes. Elles nuisent alors à la biodiversité en dégradant des milieux naturels sensibles, en concurrençant des espèces fragiles... Elles peuvent également être source de désagrément pour les activités humaines (qualité de l'eau, irrigation, limitation des productions agricoles, pêche...) ou la santé publique (allergies, venèmes...). Ces grands événements biologiques : il existe plusieurs catégories d'espèces invasives : invasives avérées, potentielles et à surveiller.

Pourquoi une telle expansion ?

Ces espèces ont des capacités d'adaptation et de prolifération très élevées dans le milieu qu'elles colonisent. Ainsi, elles peuvent tolérer l'absence des ennemis (oiseaux, insectes, champignons, etc.) aux espèces locales. Ces espèces, lorsque leur peuplement est important, modifient le fonctionnement, la composition ou la structure des milieux pourvus sans induire la perte d'habitats fragiles et des espèces qui s'y attachent. En général, elles ont une croissance rapide, une résistance aux perturbations, pas ou peu de prédateurs (consommateurs ou pathogènes), et une importante capacité de multiplication et/ou de dispersion...





Concours des Prairies fleuries

Organisé dans le cadre de la CATZH depuis 2015





Patrice Clermont
1^{er} prix d'excellence
Prairies de fauche de plaine
2018







Promotion des zones humides

L'exposition « zones humides »

Co-organisation d'événements spécifiques :

- Journées Mondiales des Zones Humides
- Fête des mares

Participation à des événements:

- Fermes ouvertes
- Ecofête de Perchede
- Gascogn'Agri
- Nuit de l'Agro-écologie
- Fête des foins
- Festi Ferm Bio

Interventions auprès des jeunes en formation :

- Etudiants Agro Toulouse
- BTS Masseube et Mirande
- Licence Pro Beaulieu



Amélioration des connaissances

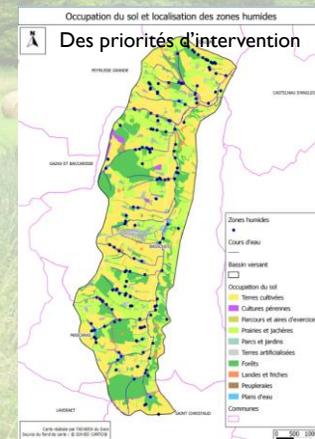
- Diagnostics des zones humides de 19 sous bassins versants prioritaires DCE

- Inventaires des prairies inondables des vallées du Gers, Save, Baïse et Osse

- Diagnostics des zones humides de 19 sous bassins versants prioritaires DCE

- Création d'une nouvelle base de données SIG basée sur modèle interCATZH

- Amélioration des connaissances habitats et faune sur l'Isle Jourdain





L'animation territoriale

Exemple Territoire Armagnac

- Convention de partenariat avec les Syndicats de rivière Gélise-Izaute et Midou-Douze
- Echanges avec le PETR (travaux de restauration d'étangs, sentier pédagogique du Pesqué à Perchède...)
- Participation aux groupes de travail et CLE SAGE Midouze et SAGE Adour
- Projet Territoire Midour
- Sites Natura 2000 (Etangs de l'armagnac, Midou-Ludon et Gélise)
- Comité de pilotage PAT Captage Etang
- ...

Exemple Territoire Gimone Arrats Sère

- Conventions de partenariat avec 4 les syndicats de rivière Gimone Arrats 32 & 82
- Comités de pilotage tous les 2 ans
- Travail avec SATESE 82
- Travail avec Office Tourisme Gimone Arrats
- PAT GIMONE avec chambres agriculture 82 & 32, AP32, ...
- ABC de St Clar
- Convention avec Fédération des Chasseurs pour programme restauration mares Cologne Mauvezin
- Participation au PAOT Arrats Gimone

CATZH 32 adasea 32 MILIEUX HUMIDES MILIEUX UTILES GERS

L'animation territoriale

Territoire « GERS »



- Contribution au pôle « zones humides » du département
- Participation à l'actualisation et comité de pilotage du schéma ENS
- Convention de partenariat avec Fédération des Pêcheurs du Gers
- Partenariat avec la SAFER Occitanie sur le Gers
- Participation à l'élaboration du SAGE Neste et SCOT Gascogne
- Echanges techniques avec DDT, AFB & ONCFS
- Echanges techniques et animations avec associations départementales GOG, CPIE32, JA32

Coordination Echelles supra



- Participation à communauté ERC Occitanie
- Participation au Comité Régional de la Biodiversité, aux travaux sur Stratégie Régionale de la Biodiversité, à l'observatoire régional de la biodiversité
- Participation au Groupe de travail « Agriculture et Zones humides » du Plan National d'Action Milieux Humides
- Participation au Comité de Suivi de l'évaluation des CATZH / Agence de l'Eau
- Réseau INTERCATZH Midi-Pyrénées



Les MAEC : Un outil au service des zones humides

Bilan 2015-2018 des MAEC à enjeu Zones humides Gers



7 Territoires axés sur enjeu Zones Humides



331 Agriculteurs bénéficiaires



5 millions € engagés sur 5 ans



2128 ha de milieux humides engagés

394 ha de prairies humides
1034 ha de prairies inondables
700 ha de cultures inondables converties en prairies
3,6 km de linéaires de fossés
290 mares



4477 ha de prairies engagées, confortant l'élevage extensif dans ces territoires

Estimations faites à la souscription.
Sous réserve de validation des dossiers



Evaluation des CATZH par l'Agence de l'Eau en 2018

Evaluation réalisée par Epices / ASCA



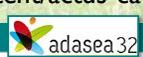
Phase 1 : structuration avec AEAG et Comité de Pilotage

Phase 2: Observation et analyses évaluatives
(études de cas, enquêtes)

Phase 3: Jugements et recommandations
(ateliers animateurs CATZH /techniciens AEAG,
discussion et avis Comité de pilotage)

Etude consultable sur

<https://www.adasea32.fr/content/actus-catzh>



Evaluation des CATZH par l'Agence de l'Eau en 2018

Evaluation réalisée par Epices / ASCA



Etudes de cas

- ❑ 8 EK approfondies et 8 EK légères
- ❑ Entretiens auprès de
 - 12 référents agences,
 - 15 structures porteuses,
 - 9 partenaires,
 - 4 services de l'Etat
- ❑ Soit un total de 45 personnes interrogées

	CATZH	CPMA
Etude de cas approfondie	. CATZH du Gers (ADASEA) / CPMA Ile Jourdain (CC Gersogne toulousaine) CATZH Ciel (SARDEC) / CPMA Ciel (idem)	
	. CATZH Pyrénées Centrales (AREMIF) / CPMA Plateau de Lannemezan (idem + CDA 65)	
Etude de cas légère	. CATZH Limouain (CEN) . CATZH Tarn (Chambre agriculture)	
	. CATZH Réseau Sagne Tarn (Rhazaboma) . CATZH Garonne (Asso Nature Midi-Pyrénées) . CATZH MAT Lagunes (Département 40)	. CPMA Vibre et Vize (PNR Haut-Languedoc) . CPMA Lemboulas (CEN Midi-Pyrénées) . CPMA Tourmente et Soualbare (Cavaillès, CCAC, CCSC)
Contre-factuel	. PAEC PNR Pyrénées Ariégeoise (MAEC ZH hors CPMA) . Contrat de rivière Glave de Pau (avec volet ZH important hors CATZH hors CPMA)	

Enquête internet

- ❑ Envoi à 500 à 700 questionnaires via une vingtaine de relais (animateurs CATZH ou CPMA)
- ❑ 146 réponses valides, soit un taux de retour compris entre 20 et 30% (et environ 8% des gestionnaires totaux)

Benchmark

Entretiens auprès de 3 autres Agences de l'eau

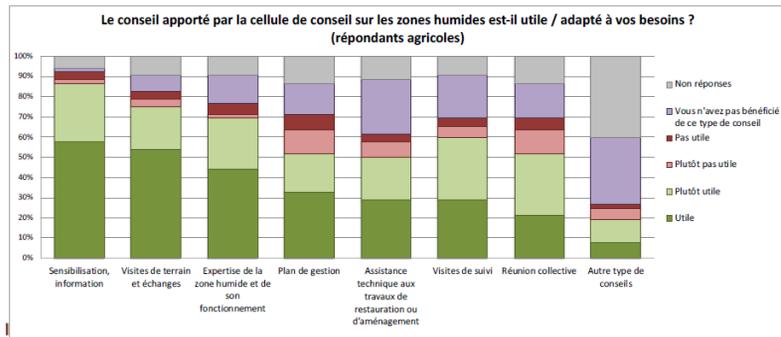
Comité de pilotage n° 2 - 5 octobre 2018



7

Evaluation des CATZH par l'Agence de l'Eau en 2018

gestionnaires agricoles globalement satisfaits du conseil proposé



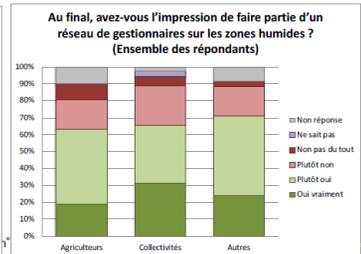
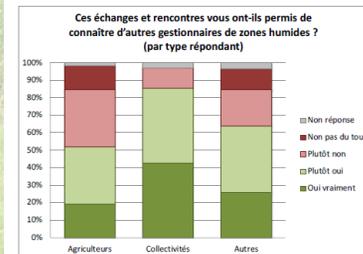
8



Evaluation des CATZH par l'Agence de l'Eau en 2018

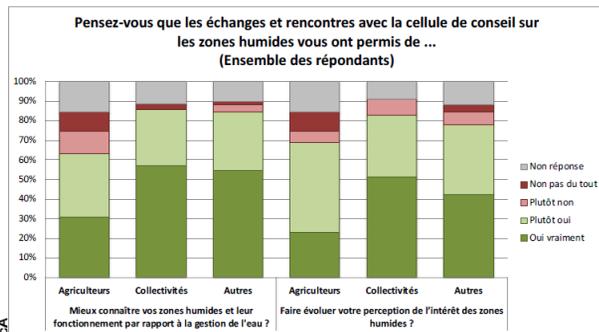
gestionnaires témoignent d'une certaine efficacité de cette dimension « réseau »

- 1er contact avec la cellule par « réseau », nombreux adhérents depuis plus de 5 ans
- Forte lecture bulletin, participation réunions collectives...
- Déclaration de connaissance d'autres gestionnaires et impression de faire partie d'un « réseau »



Evaluation des CATZH par l'Agence de l'Eau en 2018

- ❑ Une meilleure connaissance des zones humides et de leur fonctionnement
- ❑ Une évolution des perceptions de ces espaces



Comité de pilotage n° 2 - 5 octobre 2018



Evaluation des CATZH par l'Agence de l'Eau en 2018

Conclusion pertinence et effet

Un réel pouvoir de mobilisation des gestionnaires et un conseil technique individuel pertinent

- ❑ Une visibilité locale grandissante
 - Présence sur le territoire dans la durée
 - Nombreux partenariats
- ❑ Service local de qualité, comble souvent un vide en tant qu'interlocuteur ZH
- ❑ Effets du dispositif et leur pérennité renforcés par suivi dans la durée et certaine mise en réseau
- ❑ Au final, un effet sur le maintien des zones humides et l'amélioration des pratiques de gestion
 - même si difficile à mesurer faute de suivi et de référentiels adaptés



Comité de pilotage n° 2 - 5 octobre 2018

35



Evaluation des CATZH par l'Agence de l'Eau en 2018

Conclusion pertinence et effet

Mais une mobilisation qui manque globalement d'ampleur par rapport aux enjeux du bassin sur les ZH

- ❑ mode d'action basé sur conseil et assez déconnecté des autres dispositifs et autres politiques -> mobilisation délicate contexte difficile ou secteur dégradés
- ❑ manque de visibilité et de légitimité à une échelle supra -> prise en compte globale des ZH par les différents acteurs et les différents politiques difficile

Au final, un dispositif CATZH pertinent dans un champ de validité circonscrit à des contextes territoriaux relativement favorables aux zones humides

- ❑ expertise technique essentielle car souvent inexistante ailleurs
- ❑ mais ne peut se suffire à lui-même pour engager des dynamiques de changement chez les gestionnaires et dans les territoires



Comité de pilotage n° 2 - 5 octobre 2018

36

Evaluation des CATZH par l'Agence de l'Eau en 2018

Conclusion sur l'efficacité et pertinence du dispositif d'intervention Agence au service des CATZH

Un pilotage des dispositifs CATZH peu formalisé et très déconcentré

- ❑ Souplesse pour piloter des dispositifs qui ont des particularités territoriales relativement marquées
- ❑ Mais ne facilite pas toujours le travail de pilotage des chargés d'intervention
- ❑ Et contribue peu à la légitimité et visibilité des CATZH au niveau supra

Des articulations avec les autres politiques de l'agence et outils peu optimisées



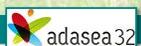
Comité de pilotage n° 2 - 5 octobre 2018

42

Vision d'ensemble des recommandations

Sur la base de cette analyse évaluative, les recommandations proposées visent à conforter le dispositif dans sa logique d'action actuelle — une cellule d'assistance technique ciblant des zones humides encore fonctionnelles - en cherchant à concilier une capacité d'adaptation aux contextes locaux, tant dans la mise en place que dans le pilotage du dispositif, et une plus grande visibilité et légitimité à une échelle supra.

Les recommandations visent pour cela d'une part à **conforter les actions des CATZH** sur leur territoire en renforçant à la fois leur **reconnaissance par les partenaires locaux** et la **mobilisation de leur expertise technique à une échelle supra** ; d'autre part à **clarifier et rendre visible le positionnement des CATZH à l'échelle bassin** et à **définir les éventuels besoins de nouvelles cellules au sein d'une stratégie ZH globale**.



Vision d'ensemble des recommandations

Place du dispositif au sein de l'Agence de l'eau

R1. Repositionner le dispositif /stratégie changement climatique

R2. Mieux articuler le dispositif avec autres politiques Agence de l'eau

Pilotage global du dispositif

R3. Mieux expliciter et partager en interne les ambitions et principes de fonctionnement du dispositif

R4. Préciser la stratégie de priorisation des nouveaux territoires CATZH

Visibilité légitimité du dispositif

R5. Faciliter la mise réseau des CATZH pour améliorer leur visibilité et capitaliser les expériences

R6. Renforcer la reconnaissance des CATZH comme partenaire technique des ZH au niveau local

Pilotage et mise en œuvre locale

R7. Adopter un pilotage plus stratégique de l'action des CATZH

R8. Favoriser la mise en synergie des actions et des acteurs

